

Conditions générales de vente

I) Informations techniques et généralités :

- Un effort a été fourni pour vous communiquer les caractéristiques techniques et capacités des machines proposées. Les informations transmises nous ont été fournies par leurs constructeurs respectifs. BMS ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles erreurs à ce sujet.
Par voie de conséquence, nous conseillons à nos clients de venir chez BMS vérifier et inspecter le matériel avant toute acquisition.
- Les photos qui sont envoyées ne sont pas forcément contractuelles. Veuillez nous demander en cas de doute.
- Les machines utilisant le fil ou le feuillard en bobines ou couronnes sont, sauf indication contraire, proposées sans dévidoir.
- Les meuleuses de ressorts sont, sauf indication contraire, proposées avec un jeu de meules et un plateau de chargement de ressorts, voire plus selon disponibilités. Ces quantités sont indiquées dans l'offre de prix.
- Des dévidoirs sont disponibles séparément, de même que des meules ou plateaux de chargement de ressorts
- Chaque machine est accompagnée, dans la mesure du possible, d'un manuel technique. Nous ne garantissons pas que ce dernier soit dans la langue du client. Veuillez nous consulter en cas de doute.

II) Normes :

Il importe au client de vérifier que le matériel acheté répond aux normes du pays dans lequel il prévoit d'utiliser l'équipement. Nous nous tenons à sa disposition pour effectuer toute mise aux normes, quel que soit le pays.

III) Réception technique :

L'acceptation par le client de l'expédition du matériel vaut acceptation de son état et de son fonctionnement, ainsi que sa dotation en outillage et options. Cette réception technique s'effectue de préférence lors d'une visite à BMS avant enlèvement. Par conséquent, le matériel ne peut être refusé à la livraison.

Après la livraison, les éventuelles modifications ou changements de pièces non défectueuses seront facturés au client. Celui-ci ne peut demander qu'au titre de la garantie, une pièce usée, soit remplacée, tant qu'elle assure la fonction pour laquelle elle est utilisée.

Cette clause vaut également pour le matériel révisé, remis en état, ou reconstruit.

IV) Conditions de paiement :

- Sauf accord spécial, les marchandises sont payées avant enlèvement, par transfert bancaire. Dans le cadre d'un paiement par crédit documentaire, un montant forfaitaire de 600 EUR + 0,44% du prix de vente sera facturé au client afin de couvrir les charges supplémentaires tels que les envois de documents, l'édition et le contrôle des documents, les frais bancaires d'attente du règlement en comparaison avec un transfert bancaire standard.
- Les frais de transfert bancaire sont à la charge du client.
- Pour les prestations de services facturées séparément, tel que le transport, les conditions de règlement applicables sont 30 jours fin de mois le 10.
- En outre, dans le cadre d'un paiement prévu à échéance, des intérêts seront facturés en cas de retard, à raison de 1.5 % par mois de retard.
- En cas de recours à une phase contentieuse ou pré-contentieuse pour obtenir le règlement des montants impayés à l'échéance, l'ensemble des frais de tout ordre résultant de la procédure sera à la charge du débiteur défaillant.

V) Cas de force majeure :

Le vendeur et l'acheteur ne pourront réclamer des dommages et intérêts, ni annulation de la commande en cas de force majeure tels que guerre, mobilisation du personnel pour raisons militaires, inondations, incendies, grèves, explosions, tremblements de terre, perturbations dans les transports, désorganisation de la production.

VI) Emballage / Frais de transport :

- Les prix sont en EUROS (€) - sur la base FCA Usine Grézieu la Varenne. Cela signifie que le chargement et l'arrimage sont assurés par BMS ainsi que les formalités douanières export (carnet TIR non inclus).
- Les prix n'incluent pas d'emballage spécifique. Si tel est nécessaire (caisse, par exemple), les frais supplémentaires sont à la charge du client.
- Dans le cas d'une vente EXW-BMS, le client est tenu d'envoyer à BMS 1 exemplaire de la Déclaration d'Exportation (EX1).

VII) Délais de livraison :

- Les délais de livraison peuvent être convenus dans les conditions suivantes :
 - réception de la commande écrite du client (dans certains cas avec versement d'un acompte),
 - réception de la matière pour réglages et essais et/ou des échantillons.
- Nos délais sont indiqués de façon prévisionnelle, selon nos possibilités. En cas de retard de livraison, sauf accord préalable contraire, aucune pénalité de retard ne pourra être réclamée à BMS, même dans le cadre d'une éventuelle perte de production ou de surcoûts de production.
- Si l'acheteur ne prend pas livraison à la date prévue pour une raison due à son fait, il est tenu de ne pas retarder l'échéance prévue pour les paiements dont les dates ont été définies entre les parties.

VIII) Réserve de propriété :

BMS se réserve la propriété de la marchandise jusqu'au paiement complet du prix de vente. Dès la livraison et selon les accords intervenus avec le client et nonobstant la réserve de propriété, les produits vendus sont à la garde de l'acheteur qui est entièrement responsable des éventuels dommages subis par les produits livrés.

IX) Garantie :

- La vente d'un moyen de production chez BMS est systématiquement assortie d'une garantie de bon fonctionnement pour une durée minimum d'un mois, ou plus, selon accord spécifique. Cette garantie s'applique sur une base de 8 heures de production par jour, 22 jours par mois. Elle prend effet le jour de la livraison chez le client. Celle-ci s'applique aux pièces reconnues défectueuses, hors pièces d'usure et outillage. Certains équipements vendus « pour pièces détachées » n'entrent pas dans le cadre de la garantie.
- Le retour du matériel en cas de dysfonctionnement s'effectue aux frais et risques de l'acheteur, ou réparation aux frais de BMS sur le site du client. BMS se réserve le droit de prendre la décision concernant les démarches à suivre en cas de dysfonctionnement, suivant la procédure ci-dessous :
 - 1) BMS et le client font un diagnostic de la panne, à distance. Si le diagnostic est impossible sans déplacement, les frais de voyage sont facturés, ainsi que le temps de voyage et de travail sur place sur la base de 500 €/ jour + 0,50 €/ km pour un déplacement en voiture.
 - 2) Quand le diagnostic est établi, BMS choisit l'une des options suivantes:
 - a) Se déplacer chez le client. Les frais de déplacement et le temps de travail sont pris en charge par BMS, sauf s'il est démontré que le dysfonctionnement est dû à une utilisation inadéquate de l'équipement. Dans ce cas, les frais, le temps de voyage et de présence chez le client sont facturés sur la base indiquée au point 1.
 - b) Envoyer les pièces de remplacement (frais de port à la charge du client)
 - c) Proposer le retour de l'équipement aux frais du client. A réception de l'équipement, BMS se réserve le droit, après réparation, de retourner l'équipement au client (aux frais de BMS) ou de rembourser le client sous un délai d'un mois. Le montant du remboursement n'intègre en aucun cas :
 - un outillage spécial, dédié à une pièce
 - des frais de transport, des droits de douane et taxes diverses
 - des frais de mise en route ou formation
 - des frais de manutention et d'emballage
- De son côté, l'acheteur s'engage à consulter BMS avant toute modification qu'il souhaiterait apporter à l'équipement pendant la période de la garantie.
- Dans le cas d'achat sans inspection préalable chez BMS par le client ou par l'un de ses représentants, nous nous réservons le droit de ne pas accepter le retour de la marchandise pour remboursement.

X) Litige :

Pour tout litige se rapportant à une vente ou à une commande, le Tribunal du siège social du vendeur, sis à Lyon, sera le seul compétent en la matière.

Dans le cas d'un contrat à l'exportation, le différend sera réglé par un arbitrage qui serait demandé par la partie intéressée auprès de la Cour d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale.